

Stratégie Prospective - Modalités d'élaboration et objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Séance plénière du 6 avril 2017

Dans le contexte de création d'une nouvelle région, le CESER souhaite que la Région fasse preuve d'ambition dans la définition des enjeux et dans les modalités de concertation afin, d'une part, de favoriser l'équité entre les territoires et, d'autre part, de permettre l'appropriation par les citoyens de la Nouvelle-Aquitaine.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ce schéma constitue l'outil de planification et d'anticipation de la Région en matière d'aménagement du territoire, au service du développement durable et équilibré de tous ses territoires.

Une méthodologie d'élaboration du SRADDET qui associe les acteurs locaux mais qui présente des contradictions

Les modalités d'élaboration du SRADDET prévoient un large processus de concertation (concertation publique en amont de l'enquête publique, plate-forme participative, séminaires, comité stratégique régional, assistance à maîtrise d'ouvrage...) pour aboutir à la construction d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à compétences SCoT et PLU, Parcs naturels régionaux, comités de massif, acteurs socio-économiques, grand public).

Le CESER partage l'ambition régionale d'associer largement les territoires et acteurs locaux mais regrette le caractère très institutionnel des modalités de concertation proposées. Il considère que l'élaboration du SRADDET est une occasion de rendre les enjeux que porte ce schéma accessibles à la population, y compris les jeunes, et de favoriser l'appropriation par les citoyens du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

En outre, le CESER note une contradiction entre la volonté affichée par la Région d'une concertation pour aboutir à un projet partagé et la présentation déjà faite à ce stade des enjeux du SRADDET, sans avoir associé les partenaires.

Des enjeux clairs et lisibles mais qui manquent d'ambition

La Région affiche sa propre lecture des 11 thématiques obligatoires prévues dans la loi NOTRe en proposant cinq enjeux autour desquels les objectifs seront articulés :

- Développer de l'activité et créer des emplois durables ;
- Offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires,
- Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante ;
- Préserver un maillage urbain de qualité ;
- Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

Le CESER considère que ces enjeux sont clairement définis mais ne traduisent pas suffisamment l'ambition fondamentale - et fondatrice dans le cas d'une nouvelle région - d'égalité des territoires. Ambition qui, associée à l'équité, passe par la péréquation entre les territoires et la volonté de maîtriser les dynamiques inégalitaires à l'œuvre sur le territoire régional.

Dans cet esprit, les enjeux de développement durable et équilibré des territoires sont multiples :

- Un enjeu de cohésion régionale : les territoires infrarégionaux se caractérisent par des dynamiques très contrastées, marqués par la métropolisation et la littoralisation, attractifs à l'ouest et révélant des difficultés économiques et sociales croissantes au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'est. Après avoir clairement identifié les déséquilibres interterritoriaux, l'action du Conseil régional devra être conduite par un souci d'équilibre et de complémentarités entre les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, frontaliers, côtiers ou « de l'intérieur » ;
- Des enjeux sociaux conditionnant l'égalité face à l'accès aux services, aux services publics, à l'offre de soins, à une vie culturelle et sportive des habitants de la région ;
- Des enjeux de mobilité croissants posant la question de la capacité des infrastructures à supporter la concentration des activités et des populations sur certains territoires (métropolisation, périurbanisation...) et à développer des relations de proximité avec les territoires lointains ;
- Des enjeux d'éducation et de formation devant garantir l'accessibilité à une offre d'orientation et de formation en cohérence avec les besoins du territoire dans toutes ses composantes, développer l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche, et donner de la visibilité à l'offre globale de formation sur le territoire ;
- Des enjeux environnementaux, dont ceux relevant du changement climatique, pour faire face aux pressions croissantes sur les sols, l'eau, la biodiversité... La dimension de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable doit à ce titre être mise en avant ;

Au-delà de ces enjeux ciblés, il appartient à la Région de définir un enjeu global et transversal constitutif de l'épine dorsale d'une vision politique à long terme : cela pourrait être par exemple la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; ce combat est un enjeu majeur qui contribue à l'aménagement du territoire dans toute son acception.

Des vigilances à avoir

Compte-tenu de la complexité des questions traitées et des interrelations entre elles, le CESER sera particulièrement attentif à la **cohérence** d'ensemble du schéma et à l'articulation de celui-ci avec les autres grands schémas structurants, en particulier le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Considérant que la nature et l'importance des enjeux sont aussi la conséquence de modèles d'organisations sociétales et de modèles comportementaux maintenant devenus partiellement obsolètes et/ou inadaptés, le CESER propose **d'encourager les initiatives locales** globales et de privilégier les projets ayant une approche systémique de l'organisation territoriale répondant à l'optimisation conjointe des flux de personnes, de marchandises et d'énergie, l'encouragement à l'autonomie alimentaire et énergétique, au renforcement de la proximité des services de solidarité et des services publics, au développement d'écosystèmes territoriaux autonomes.

Dans le cadre de la **concertation**, à laquelle il se réjouit de se voir associé, le CESER souhaite pouvoir échanger avec le conseil régional, d'une part sur les différentes approches, permettant un enrichissement mutuel des travaux, et d'autre part, sur une définition, cette fois commune, de critères d'évaluation des politiques mises en œuvre dans ce schéma. Sur ce dernier point, le CESER rappelle la nécessité de mettre en place un système de suivi et d'évaluation qui permette de vérifier la traduction opérationnelle des orientations du SRADDET et ainsi d'éviter l'écueil d'un schéma qui pourrait être déconnecté des réalités territoriales.

Afin **d'évaluer l'impact sur la vie** de nos concitoyens des décisions prises dans le cadre du SRADDET et afin de suivre l'évolution dans le temps des projets les plus emblématiques et les plus exemplaires, dans la continuité d'une approche systémique, le CESER propose la mise en place d'indicateurs de bien-être en complément des indicateurs habituellement utilisés.



Proposition de la commission 3 « Développement des territoires »
Président : Stéphane MONCHAMBERT ; Rapporteur : Bernard GIRET

Avec les contributions des commissions :

- « Environnement » : Président : Dominique CHEVILLON ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;
- « Economie » : Président : Patrick DE STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU ;
- « Littoral, Maritimité et Hinterland » : Président : Gabriel MEYER ; Rapporteur : Yves PREVOST ;
- « Vie sociale, culture et citoyenneté » : Président : Manuel DIAZ VAZ ; Rapporteur : Eliane FOSSE



Vote sur l'avis du CESER

« **SRADDET** »

207 votants

206 pour

0 contre

1 abstention

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine